RE: Clôture PPVE - PA Eau Blanche
mar. 13/06/2023 16:57

Bonjour,

Outre la question du délai d'instruction de la DREAL régi par un cadre réglementaire, le projet de l'Eau Blanche s'inscrit sur une friche urbaine et permet de mettre en œuvre la dépollution de ces sols en vue d'accueillir de nouveaux programmes et de réduire les surfaces aujourd'hui imperméabilisées.
Les berges renaturées permettront d'offrir une épaisseur à l'Odet, le projet va améliorer la situation en créant des strates herbacées, arbustives et arborées variées.
Les stationnements paysagers et mutualisés avec des activités sportives et/ou évènementielles, permettent l'infiltration des eaux via leurs traitements.
La mise en accessibilité du site pour les cycles et les piétons est priorisée, tout comme l'accès aux berges de l'Odet, loin d'un aménagement dédié exclusivement à la voiture.

Bien cordialement,

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

Céline Coutard Venne
Chargée de projets aménagement
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DES GRANDS PROJETS
Quimper Bretagne Occidentale
CS 26004
29107 QUIMPER Cedex